



# Règlement général du Prix littéraire À Vos Plumes HappyVisio 2022

## Article 1 - Objet

La société ADAM VISIO, société à capital variable immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro : 804 029 080 00020 ayant son siège social à 54 rue Molière – 94200 Ivry-sur-Seine, organise du 14 avril au 30 octobre 2022, un prix littéraire destiné au grand public (voir article 2).

## Article 2 – Conditions de participation

Les candidats à ce prix sont exclusivement des personnes inscrites sur le site internet [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com) et âgées de 55 ans et plus au jour du lancement du prix (soit les personnes nées avant le 9 juin 1967).

Les candidats doivent écrire un texte d'une taille minimum de 4 pages et n'excédant pas 20 pages à un format typographique Times New Roman 12, interligne 1,5 et marge 2,5, à remettre en format PDF. Le thème retenu pour l'édition 2022 porte sur le souvenir d'enfance. Il doit s'agir d'une œuvre originale, ni publiée ni en cours de publication. Les œuvres précédemment éditées ne sont pas acceptées. Les auteurs ayant déjà été publiés ne peuvent pas participer, sauf dans le cas d'une "autoédition" qui n'aurait pas bénéficiée d'une médiatisation ou d'une critique publique.

Les candidats ne pourront pas faire partie du jury.

Les candidats souhaitant proposer un manuscrit pour participer au concours devront se faire connaître auprès de la société ADAM VISIO, en utilisant le lien vers la [page internet de dépôt de formulaire](#) en renseignant le formulaire et en acceptant le présent règlement. Ces indications pourront être faites directement dans un formulaire en ligne transmis par la société ADAM VISIO ou toute autre solution proposée par la société ADAM VISIO. Le règlement est consultable sur le site [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com) dans les pages de présentation des ateliers d'écriture qui accompagnent ce concours.

Le Prix est ouvert aux auteurs.es d'expression française, sans distinction de nationalité.

## Article 3 - Exclusivité

La présentation d'une œuvre au présent prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à la proclamation des résultats de ce prix. Une œuvre déjà envoyée à l'entreprise ADAM VISIO ne peut concourir, sauf en cas de re-écriture et amélioration significative, prenant en compte l'avis des lecteurs. L'œuvre présentée est obligatoirement une œuvre originale, l'auteur(e) assume l'entière responsabilité du contenu et possibles recours ultérieurs.

#### **Article 4 – Soumission des manuscrits**

Les manuscrits devront impérativement être déposés à partir du 12 juin 2022 et avant le 31 août 2022 (la date et heure du dépôt informatique faisant foi) sous format électronique en format PDF à l'adresse internet suivante : <https://lien.happyvisio.com/manuscrits-AVP>.

Lors de son dépôt de manuscrit, l'auteur(e) devra indiquer : prénom, nom, email, téléphone et valider l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 5 – Sélection du lauréat**

La sélection des manuscrits est faite jusqu'à la décision finale et remise du prix, au plus tard le 31 octobre 2022.

Le jury est composé de :

- 1 salarié de l'entreprise ADAM VISIO ;
- 1 représentant désigné par chacun des organismes partenaires du prix, si ces derniers en font la demande ;
- de personnes inscrites sur le site [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com) et qui auront indiqué leur souhait de faire partie du jury avant le 30 juillet 2022. Pour faire partie du jury, les volontaires auront clairement indiqué leur intention d'y participer dans un formulaire rempli en ligne et dans lequel ils / elles auront fait part de leur motivation à être membre du jury.

La sélection du jury sera réalisée de façon discrétionnaire par la société ADAM VISIO à la lecture de leur motivation. La délibération du jury se fera avant le 15 octobre 2022.

Les membres du jury seront informés de la validation de leur participation au jury avant le 30 août 2022.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas décerner de prix, et ce sans que la responsabilité de la société ADAM VISIO ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Le lauréat recevra, après contact préalable de la part de la société ADAM VISIO, le Prix À Vos Plumes HappyVisio 2022, dont la dotation globale sera communiquée prochainement (en 2021, la dotation était de 500€ de bons d'achat en librairie pour le lauréat, de 250€ de bons d'achat en librairie pour le second et de 100€ de bons d'achat en librairie pour le 3eme prix). Pour l'édition 2022, le partenaire du concours ENTOUREO proposera notamment en dotation "1 coffret Entoureo + 4 livres" d'une valeur de 239€ et 2 "coffrets Entoureo simples" d'une valeur de 99€ chacun.

#### **Article 6 – Communication autour de l'œuvre**

L'auteur(e), lauréat(e) du Prix A Vos Plumes HappyVisio 2022, accepte la publication gracieuse, intégrale ou partielle, de l'œuvre en compétition, sur le site internet [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com) ainsi que la médiatisation de son œuvre. Cette médiatisation pourra être faite avec les partenaires d'ADAM VISIO et du concours A VOS PLUMES.

Des extraits pourront être lus lors de visioconférences.

Lors de la remise des prix en visioconférence, il sera demandé au lauréat(e) d'allumer sa caméra et son micro pour échanger avec les intervenants présents et partager son ressenti. Les participants au concours acceptent de se prêter au jeu et acceptent que l'enregistrement de la séance de remise des prix dans laquelle il ou elle apparaîtra puisse être proposé en replay pendant une durée de 6 mois sur le site HappyVisio.com et les réseaux sociaux d'ADAM VISIO.

### **Article 7 - Contestation**

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués ou concernant le comité de lecture sont cités à titre purement indicatif et pourront être modifiés à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Toutes les décisions relatives au concours, notamment en ce qui concerne la composition du jury, la sélection des manuscrits et le mode d'évaluation des écrits, ainsi que les prix sont des décisions souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des conditions générales d'utilisation du site internet [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com) (CGU disponibles sur le site).